

LA PLACE DU MAGHREB DANS LES INVESTISSEMENTS ET LES FLUX FINANCIERS DES ÉTATS ARABES DÉTENTEURS DE PÉTRO-DOLLARS

L'accroissement rapide des surplus financiers tirés des recettes pétrolières et les difficultés d'absorption locale immédiate de ces derniers furent à l'origine de la constitution d'un certain nombre d'organismes, institutions et fonds tant à l'échelle arabe qu'à celle du marché financier international. Une stratégie planétaire d'investissements financiers devait progressivement voir le jour. Le Maghreb, en raison d'un certain nombre de conditions particulières, bénéficia de cette stratégie de recyclage des surplus financiers.

L'objet de cette étude est de tenter de préciser la place du Maghreb dans cette stratégie planétaire des détenteurs de surplus, compte tenu de la nature, des domaines et de l'importance des flux financiers.

La grande diversité des canaux rend complexe l'appréhension complète et l'évaluation précise des divers flux financier concernés, mais il est quand même possible, par le biais de divers recoupements d'obtenir une image relativement précise de la situation.

L'étude s'articulera autour des points suivants :

- les sources d'investissements et de flux financiers au Maghreb,
- les déterminants de ces flux,
- les investissements et les flux financiers arabes au Maghreb,
- les perspectives de la coopération financière Machrek-Maghreb.

Le Maghreb comprend ici les pays suivants : Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie. On notera également que l'Algérie, bénéficiaire de flux financiers moyen-orientaux, est aussi elle-même une source de flux financiers importante tant au sein de la zone maghrébine qu'à l'extérieur de cette zone. Par Moyen-Orient nous entendons les pays, institutions, individus ressortissant aux pays suivants : Arabie Saoudite, Koweït, Qatar et Emirats Arabes Unis.

I. — LES SOURCES DES FLUX FINANCIERS VERS LE MAGHREB

Il est incontestable au plan historique qu'il existe un parallélisme accusé entre l'évolution des recettes pétrolières et la création — voire la consolidation — d'institutions financières spécialisées dans les pays du Golfe. En un peu plus de 20 ans s'est tissé au Moyen-Orient un réseau complexe d'institutions financières nationales et multinationales allant des banques d'affaires aux fonds de développement. De considérables fortunes individuelles se sont édifiées également, débouchant sur de multiples conglomérats à caractère public et privé tout à la fois. L'étroitesse du marché local, la disproportion entre les recettes et la capacité locale d'absorption, les considérations idéologiques, politiques et stratégiques déterminèrent la mise sur pied de stratégies planétaires de déploiement des surplus financiers. Les institutions nées au Moyen-Orient essaimèrent de par le monde soit sous leur composante finance islamique, soit sous celle de la banque traditionnelle. Quant aux fonds créés, leurs activités et leur domaine géographique s'élargirent également afin de prendre en compte les nouveaux impératifs politiques des pays de la région dans le monde.

L'année 1961 vit la naissance du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (FKDEA). En 1971, ce fut la création du Fonds pour le développement économique arabe d'Abou Dhabi (FADEA). Entre-temps avait été créé à Koweït l'Arab Fund for economic and social development (FADES). Ensuite, le mouvement s'accéléra avec la création à Khartoum de la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) en 1973. L'année 1974 vit naître successivement le Fonds d'assistance technique arabo-africain (FATAA) au Caire, puis le Fonds irakien pour le développement extérieur (FIDE) et enfin la Banque Islamique pour le développement (BID) à Jeddah.

La seconde vague de réajustements des prix du pétrole de 1979-1980 se traduisait à son tour par la transformation du Fonds spécial de l'OPEP, créé en 1976, en Agence pour le développement international, tandis qu'une proposition algéro-vénézuélienne d'Agence de Développement et de Coopération et une proposition irakienne de Fonds pour l'énergie et le développement étaient examinées par le Comité de Stratégie à long terme de l'OPEP.

Parallèlement, en 1970, le premier consortium bancaire euro-arabe était créé sous le nom de Union des Banques arabes et françaises (UBAF). En 1972, furent ensuite créés à Luxembourg deux autres consortiums : L'European Arab Bank et la Compagnie arabe et internationale d'investissements (BAII) à Paris. Ces institutions et consortiums permirent aux Arabes d'acquérir un certain « know how » bancaire et de se familiariser avec les arcanes des marchés internationaux de capitaux.

Après 1973 un véritable réseau de banques arabes s'est établi au Moyen-Orient à partir de centres financiers régionaux comme Bahrein et Koweït. Un réel marché financier secondaire vit le jour dans ces pays.

Les réajustements du prix du pétrole de 1979-1980, allaient conduire les responsables financiers arabes à prendre directement en main le recyclage de leurs avoirs financiers devant les réticences exprimées par les banques occidentales sur les chances du système financier mondial d'absorber cette « nouvelle vague de surplus ». Ainsi fut créée l'Arab banking corporation (ABC) en 1980 à Manama (Bahrein). Cette institution au capital initial de \$ 1 milliard fut l'œuvre des gouvernements du Koweït, de Libye et d'Abou-Dhabi. Elle recueille les dépôts des investisseurs arabes institutionnels et les investit de façon optimale. Outre l'ABC, les Etats arabes ont mis sur pied l'Arab Reinsurance and insurance group au capital de \$ 3 milliards. Cette institution a été créée à la suite de la hausse des primes d'assurance imposée par la Lloyd's à la région du Golfe en 1979-1980.

La finance arabe et islamique essaïma rapidement : création de l'Arlabank en octobre 1977 à Lima au Pérou, ou du Dar al maal al Islami (DMI) à Genève en 1981. On notera que la Gulf Bank, autre grand monstre de finance arabe, joue un rôle important dans cette politique de redéploiement financier dont l'un des aspects — et non des moindres — fut la généralisation des opérations de cofinancement avec les grandes institutions financières internationales ou nationales (Banque Européenne d'Investissement, Banque Mondiale, Banques régionales, etc.).

Une grande diversité de canaux, donc de sources sont impliqués.

A) LES ÉTATS ET LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Hormis le cas des pays dits du « champ de bataille » — et sous réserve du cas de la Mauritanie à la fin des années 70 et du Maroc aujourd'hui — on peut affirmer que le gros des apports financiers publics du Machrek au Maghreb a transité par le biais d'institutions publiques multilatérales et bilatérales. Dans le domaine bilatéral, l'action des fonds koweïtien, saoudien et d'Abou Dhabi a été essentielle. Au plan multilatéral, le FADES, le Fonds spécial de l'OPEP et la Banque Islamique jouent également un rôle non négligeable ainsi que le Fonds Monétaire Arabe. On notera cependant que les pays du Maghreb sont partie prenante au capital de trois de ces fonds et qu'ils contribuent donc indirectement aux transferts qui s'effectuent en leur faveur. Enfin, il y a lieu de citer l'action du Fonds Irakien de Développement mais ses activités s'exercent plus en direction de l'Afrique du Sud du Sahara. En dehors donc du Qatar — dont l'apport au Maghreb n'a pas pu être déterminé, il n'y a pas eu pour la région maghrébine de « contributions » dites de « solidarité » du type de celles décidées par les Sommets arabes de Khartoum et d'Amman. En revanche, la participation régulière des pays du Golfe au financement du conflit saharien en faveur du Maroc et dans les années 70, de la Mauritanie, paraît établi sans que l'on puisse avancer de chiffres certains.

Le tableau I regroupe l'ensemble des institutions pertinentes à la région ainsi que leurs caractéristiques d'intervention.

TABLEAU I. — *Les fonds arabes et les institutions financières de développement*

Institutions	Siège et année de création	Capital	Types d'opération	Montant des prêts déjà accordés (1.1.1985)
<i>A) Bilatérales</i>				
Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (FKDEA)	Koweït décembre 1961	<i>autorisé</i> \$ 7 205 <i>Libéré</i> \$ 2 952	Prêts sur projets assistance technique, octroi de garanties, 60 % des engagements sont co-financés	\$ 4 508
Fonds de développement islamique (FDI)	Jeddah 1981	\$ 3 000	Projets	—
Fonds saoudien de développement (FSD)	Riyadh septembre 1974	<i>autorisé</i> \$ 7 400 <i>Libéré</i> \$ 4 957	Prêts sur projets	\$ 4 510
Fonds irakien pour le développement externe (FIDE)	Bagdad juillet 1974	<i>autorisé</i> \$ 924 <i>Libéré</i> \$ 668	Aides aux projets assistance technique	\$ 1 733
ADFAED	Abou-Dhabi juillet 1971	2 132 D.H.	Prêts sur projets	\$ 1 063
<i>B) Multilatérales</i>				
Fonds arabe pour le développement économique et social (FADDES)	Koweït mai 1968	\$ 2 862	Prêts sur projets assistance technique	\$ 610
Fonds OPEP	Vienne 1976	<i>autorisé</i> \$ 3 435 <i>Libéré</i> \$ 1 575	Prêts sur projets assistance technique	\$ 1 936
Banque de développement islamique (BDI)	Jeddah 1973/ 1975	<i>autorisé</i> \$ 2 358 <i>Libéré</i> \$ 1 151	Prêts, participations opérations leasing; assistance technique, financement des échanges entre pays musulmans	\$ 3 859
Fonds monétaire arabe (FMA)	Abou-Dhabi 1976	\$ 975	Financement, balance des paiements	

*liées aux pays exportateurs de pétrole ayant vocation à intervenir au Maghreb
(en millions de dollars)*

Termes de prêts et élément don	Vocation	Conditions éligibilité
0,5 à 7 % soit un taux moyen de 3,2 % plus 0,5 % commission annuelle sur la partie en cours du prêt; remboursement allant de 10 à 50 ans; période grâce 4, 5 ans; élément don allant jusqu'à 60 %	Infrastructure; agriculture; industrie; énergie	Le dinar est l'unité de compte; les prêts ne peuvent excéder 50 % du coût total ou 10 % du capital du fonds; les projets ne doivent pas entrer en conflit avec les intérêts arabes et koweïtiens
Critères variés	Incitations au développement	Pays et communautés islamiques
2 à 4 %; remboursement sur 20 ans en moyenne	Infrastructure; agriculture; industrie; énergie; éducation; santé	Rial saoudien : unité de compte; les prêts ne peuvent excéder 50 % du coût du projet ou 5 % du capital de fonds. Les prêts à un pays ne peuvent excéder 10 % du capital du fonds
Sans intérêt	Santé et éducation	—
3 à 4,5 % plus 0,5 % au titre du service; remboursement 11-19 ans	Infrastructure; agriculture; industrie	Les prêts ne peuvent excéder 50 % du coût total du projet ou 10 % du capital du fonds
Intérêt 4 à 6 %; remboursement 18 à 20 ans; période grâce 4 à 5 ans	Industrie, infrastructure	Institutions privées et publiques arabes seulement; le fonds ne prend pas de participation
	Universelle	
Sans intérêt mais participation de la banque aux profits de l'entreprise	Toutes opérations renforçant l'autonomie collective des pays islamiques	Limité aux pays musulmans ou à la communauté islamique dans les pays non-musulmans
Prêt à court et moyen terme	Renforcement de la coopération arabe	Les prêts sur 12 mois ne doivent pas excéder le double de la souscription du pays

Sources : *Rapports des divers fonds*

B) LE SECTEUR PRIVÉ OU MIXTE OU LES INSTITUTIONS DE NATURE TOTALEMENT COMMERCIALE

Outre les apports d'origine publique partiellement bonifiés ou sous forme de dons, il faut évoquer les apports financiers à caractère commercial. Ces derniers impliquent un certain nombre d'institutions financièrement bilatérales ou multilatérales implantées au Machrek, à l'extérieur ou dans la zone maghrébine elle-même. Le tableau II présente les institutions financières moyen-orientales — avec leurs actifs fin 1984 — ayant eu et ayant vocation à intervenir au Maghreb. Un certain nombre d'institutions financières relais en Occident sont également présentées. On notera que les pays du Maghreb sont souvent partie prenante au capital de ces institutions mais de façon minoritaire : UBAF, BAI, Frab Bank etc. Ces institutions jouent un grand rôle en liaison avec les « monstres » moyen-orientaux que sont l'ABC ou la Gulf Bank dans la syndicalisation des prêts libres aux pays de la région maghrébine.

Les institutions financières moyen-orientales sont en outre partenaires d'institutions maghrébines — Algérie exceptée — comme on peut le voir au tableau III : Consortium Maroc-Koweïtien de Développement, Banque Tuniso-Koweïtienne etc... Enfin un certain nombre d'institutions maghrébines se sont implantées dans les pays du Machrek, le plus souvent en association avec des institutions financières de la région. La place off shore de Bahrain en constitue souvent le siège.

Une dernière catégorie d'institutions financières — totalement privée — est en train de se développer dans le sillage de l'INVESTCORP (Arabian Investment Banking Corporation). L'idée de cette institution créée en 1983 revient à M. Nemir Kirdar, travaillant alors au Fonds Monétaire Arabe. Son lancement fut foudroyant avec l'entrée au capital des plus grandes familles commerciales des six pays arabes du Golfe (1). Parmi les objectifs de cette institution — à vocation mondiale — la participation aux projets dans des domaines comme le tourisme, l'immobilier et les petites entreprises. Le Maghreb devrait constituer une cible privilégiée de ce nouveau groupe, véritable catalyseur des investissements privés arabes. La disparition des surplus financiers courants, la réduction des opportunités d'investissements financiers dans les pays du Golfe (voir le marasme actuel du secteur bancaire au Koweït) pourraient se traduire par la relève du secteur public par le secteur privé dans les flux financiers Machrek-Maghreb.

Quelles sont les raisons qui poussent les investisseurs du Machrek à investir au Maghreb ?

(1) Parmi ces familles citons : les Zayami, les Mannai, les Fardam, les Kanoo ou des personnalités du monde financier comme Omar Al Aggad, A. Suleiman, A.R. Galdari, A. Al Atiki (ex. ministre des finances du Koweït) Cheikh Zaki Yamani etc... (*Euromoney*, 1983, p. 28).

TABLEAU II. — *Banques et institutions financières moyen-orientales ou partiellement impliquées au Maghreb*a) *Au Moyen-Orient (hors Bahrain)*

	Actifs (en millions de dollars 1984)
KOWEIT	
National Bank of Kuwait	9,046
Gulf Bank	7,088
Commercial Bank of Kuwait	6,552
Alahli Bank of Kuwait	5,728
Bank of Kuwait & the Middle East	3,530
Kuwait Finance House	2,731
Burgan Bank	2,344
QATAR	
Qatar National Bank	1,681
ARABIE SAOUDITE	
National Commercial Bank	14,624
Riyadh Bank	9,252
Saudi American Bank	3,473
Al Bank Al Saudi Al Fransi	3,180
Al Bank Al Saudi Al Hollandi	2,079
Saudi Cairo Bank	2,057
Arab National Bank	1,984
Saudi British Bank	1,892
Saudi Investment Bank	1,459
Bank Al-Jazira	1,409
EMIRATS ARABES UNIS	
National Bank of Abu Dhabi	6,132
Bank of Oman	2,205
National Bank of Dubai	1,948
Arab Bank for Investment and Foreign Trade	1,280
Dubai Bank	1,132
Middle East Bank	969
Khalij Commercial Bank	965
Union Bank of the Middle East	865
National Bank of Sharjah	530
Emirates Commercial Bank	463
Investment Bank for Trade and Finance	422

b) *Banques et institutions financières arabes hors zone arabe ou à Bahrain (Tiers-Monde exclu)*

	Actifs (en millions de dollars 1984)
GRANDE-BRETAGNE	
Saudi International Bank	4,022
United Bank of Kuwait	2,302
Allied Arab Bank	447
ESPAGNE	
Banco Arabe Espanol	1,578
ETATS-UNIS	
First American Bankshares	3,753
National Bank of Georgia	1,101
LUXEMBOURG	
BCCI	12,309
BAIL Group	3,306
European Arab Holding	2,173
Frab Bank Group	1,016
FRANCE	
Al-Ubaq Banking Group	11,246
Banque Intercontinentale arabe	1,845
Al Saudi Bank	1,348
Kuwaiti-French Bank	567
BAHRAIN	
Arab Banking Corp	8,762
Gulf International Bank	7,434
Bank of Bahrain and Kuwait	2,291
Arlabank International	1,723
National Bank of Bahrain	1,492
United Gulf Bank	1,289
Gulf Ryadh Bank	1,269
Arab Asian Bank	605
Kuwait Asia Bank	449
Bahrain Middle East Bank	392
Al-Ahli Commercial bank	364

Source : *The Banker*.

TABLEAU III. — *Institutions financières maghrébines à participation moyen-orientale*

Pays	Nom	Principaux actionnaires
Mauritanie	Banque Arabe Africaine en Mauritanie	AAIB : 59 %
Maroc	Bank of Credit and Commerce International Moroccan-Kuwaiti Development Consortium	KREIC (Koweït) : 64,3 %
Tunisie	Banque de Développement Economique de Tunisie Banque Internationale Arabe de Tunisie Tunisian-Kuwaiti Development Consortium Société Tuniso-Saoudienne d'Investissement et de Développement (STUSID) Banque Tuniso-Koweïtienne de Développement (BTKD) Banque de Coopération du Maghreb Arabe (BCMA) Banque Tuniso-Emirats d'investissements Banque Tuniso-Qatari	LaAFB : 7 %, KIC : 6 % National Bank of Qatar : 10; BKME et Al Ahli Bank : 4,17 chacun Koweït : 49 % KREIC : 6 % Tunisie : 50 % Arabie Saoudite : 50 % Tunisie : 50 % Koweït : 49 % Tunisie : 50 % Algérie : 50 % Tunisie : 50 % Abou Dhabi Investment Authority : 50 % Tunisie : 35 %, Qatar : 35 % Banque française : 30 %

TABLEAU IV. — *Banques maghrébines implantées dans le Golfe*

Pays	Nom	Lieu	Participation à
Algérie	Banque Extérieure d'Algérie Banque Nationale d'Algérie Crédit Populaire d'Algérie	Abou Dhabi Bahrain Bahrain	ABIFT, 33,4 % Succursale de l'UBAF, 6,5 % Succursale de l'EAB (Luxembourg) 4,2 % Succursale de Frab Bank 1,5 %
Maroc	Banque du Maroc Banque de Crédit Populaire Banque Marocaine pour le Commerce et le Crédit Banque Nationale pour le Développement Economique Banque Marocaine du Commerce Caisse des Dépôts et de Gestion	Abou-Dhabi Bahrain Bahrain Bahrain Bahrain	Succursale de l'UBAF 3,64 % Succursale de la CAII Succursale de la CAII Succursale de la CAII Succursale de l'EA 2,05 % Succursale de la Frab Bank 1,5 %
Tunisie	Société Tunisienne de Banque (STB) Banque Nationale de Tunisie Union des Banques pour le Commerce et l'Industrie Société Générale d'Investissements	Bahrain Bahrain Bahrain Bahrain	Succursale de l'UBAF 0,18 % Succursale de CAII Succursale de CAII Frab Bank 1,68 %
Mauritanie	Banque Centrale de Mauritanie	Bahrain	Succursale de l'UBAF 0,46 %

II. — LES DÉTERMINANTS DES FLUX FINANCIERS MACHREK-MAGHREB

Les déterminants sont très différents selon qu'ils concernent les institutions publiques dont le concours est bonifié et celles, publiques ou privées orientées vers le marché.

A) LES DÉTERMINANTS DES CONCOURS PUBLICS

Il est difficile de démêler les objectifs des programmes arabes machrékiens d'assistance au Maghreb. Des impératifs divers et d'importance variée selon les pays se conjuguent à divers plans : géographique, politique, culturel, religieux, économique, idéologique etc... (El Malakh et Khadhim, 1977, p. 183) Omar Kassem estime par exemple que « les fonds d'aide arabe personnifient l'esprit de l'Islam ». (O. Kassem, 1982, p. 140). Les marchés individuels sont très réduits pour supporter des stratégies complexes d'industrialisation et de développement débouchant sur « l'après-pétrole » (Hami Chabar, 1984, p. 96 et 97 et Samir Makdissi, 1979, p. 126 et s.) et une relative autonomie du Monde Arabe pris globalement. Le Monde Arabe — et notamment les pays du Golfe — sont dans ce schéma condamnés à investir dans les pays arabes où existent des possibilités importantes d'accroissement de la production alimentaire et agricole et donc d'autosuffisance alimentaire.

Le Soudan et, dans une moindre mesure, certains pays du Maghreb (Maroc surtout) constituent à ce niveau des axes privilégiés d'investissement. C'est ainsi que fut créée l'Autorité Arabe pour l'Investissement Agricole et le Développement » (AAID-Salacuse, 1978, p. 305) au capital de \$ 6 milliards.

Cette idée de valorisation des complémentarités existantes dans l'ensemble arabe et donc de plus grande autosuffisance de ce dernier est à l'origine également de la création en août 1976 de la Gulf Organization for Development in Egypt » (GODE), au capital de \$ 2 milliards répartis entre l'Arabie Saoudite (40 %), le Koweït (35 %), le Qatar (10 %) et les Emirats Arabes Unis (15 %). Il s'agissait, avec cette opération, de restaurer le crédit international de l'Egypte et, à l'instar de l'AAID, de stimuler — à l'aide de ces nouvelles institutions — l'investissement de manière concertée et intégrée, et donc d'accélérer le développement de l'ensemble arabe.

Ces institutions ont été depuis suivies de la création d'un grand nombre d'organismes et institutions — impliquant souvent des pays du Maghreb — et qui répondent tous à l'objectif d'autonomie collective de l'ensemble arabe : filiales de l'Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole ou OPAEP, ou Organisation Arabe pour les Communications par Satellite (Arabsat), Compagnie Arabe du Fer et de l'Acier.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la création de la Compagnie Inter-arabe pour la Garantie des Investissements destinée à garantir les risques non commerciaux attachés aux investissements directs, risques non garantis par les Fonds de développement.

Les menaces d'embargo alimentaire agitées entre autres par certains pays occidentaux dans la foulée des augmentations des prix du pétrole ont contribué à renforcer cette exigence d'autonomie collective au niveau de l'ensemble arabe. Cette exigence d'une autonomie collective arabe renforcée est par ailleurs dans l'intérêt des pays du Golfe dans la mesure où seuls les PVD peuvent leur permettre de transformer leur richesse financière en biens et services sans perte aucune (Hazam El Beblaoui p. 2). En effet, les pays industrialisés, selon El Beblaoui, ne peuvent que perpétuer la nature financière de la richesse des pays du Golfe. La facilité apparente d'investissement des fonds pétroliers dans les pays riches et sûrs de l'OCDE masque l'érosion éventuelle de ces mêmes fonds. Avec toute leurs limites les PVD et, au premier chef, les pays arabes, peuvent permettre la transformation du phénomène financier du pétrole en un phénomène « réel ». L'intention morale — aider les plus pauvres — rejoint à ce niveau l'intérêt fondamental des pays du Golfe pour la préservation de leurs avoirs financiers.

L'impératif sécuritaire — contrer les menaces d'instabilité politique et sociale découlant du creusement de l'écart entre pays pétroliers et pays pauvres voisins — ne revêt pas la même importance pour la zone maghrébine que pour celle du Machrek; il apparaît secondaire par rapport aux facteurs plus haut mentionnés. Pour ce qui concerne le mode d'intervention des Fonds arabes du Machrek, l'analyse des statuts et des concours jusqu'ici octroyés montre que ces derniers sont soucieux :

- d'assurer la participation du bénéficiaire et de susciter son intérêt au projet, conditions préalables au succès de l'entreprise. Ainsi les financements obtenus ne peuvent dépasser 50 % des coûts totaux du projet;
- de disséminer autant que faire se peut les services du Fonds, ceci afin de toucher le maximum de PVD et de réduire les risques du prêt. Ainsi la règle selon laquelle aucun prêt ne peut dépasser une proportion donnée du capital des Fonds ou encore la règle selon laquelle les prêts accordés à un même pays ne peuvent excéder 10 % du capital du Fonds;
- d'éviter les fluctuations perverses des grandes devises clés; ainsi les prêts sont payés et remboursés dans les monnaies nationales respectives;
- de reconstituer le capital des Fonds pour rendre permanente leur action. Ceci réduit d'autant la part des dons possibles. Seule exception à la règle, le Fonds spécial OPEP, pour lequel se pose d'ailleurs aujourd'hui le problème de la reconstitution de ses ressources. Cette exigence d'efficacité explique l'importance accordée par les Fonds aux études économiques et de faisabilité des projets;
- d'accroître éventuellement leurs ressources. Si le capital libéré est souvent inférieur au capital autorisé, les Fonds sont en général habilités à émettre des titres pour se procurer des financements supplémentaires. Certaines institutions comme la Banque Islamique (sommet de Taif en 1981) ont libéré ou s'approprient à libérer l'ensemble du capital;

- d'actions en concert avec les grandes institutions internationales. Ainsi le projet minier des Guelbs en Mauritanie met en œuvre la quasi-totalité des grands bailleurs internationaux de fonds;
- que les projets financés ne soient pas en conflit avec les intérêts vitaux arabes. Cette préoccupation vise à éviter toute duplication industrielle ou infrastructurelle qui réduirait les possibilités d'intégration régionale au plan arabe.

Les financements font le plus souvent l'objet de prêts occasionnels. Certaines institutions interviennent uniquement par le biais de prises de participation (BID). Ces dernières sont interdites dans le cas du Fonds Koweïtien (FKDEA). Le manque d'expérience de certaines institutions sur les délicats problèmes de souveraineté ont très fortement limité à ce jour les investissements directs. La Tunisie est le pays maghrébin qui est allé le plus loin dans la création des conditions favorables à l'investissement direct.

L'élément « don » est relativement important si l'on considère l'écart considérable entre la valeur des prêts et la valeur escomptée des remboursements d'intérêts et du principal. Enfin les concours des pays du Machrek ne sont pas liés à l'acquisition de produits fabriqués et services rendus par les pays de cette région. L'élément politique paraît en revanche beaucoup plus présent dans les concours financiers apportés dans le cadre islamique. Certains pays traditionnels comme l'Arabie Saoudite tentent de canaliser en leur faveur le puissant courant islamique. Le Programme d'action de Taïf et la déclaration de La Mecque adoptés début 1981 constituent à cet égard un tournant essentiel dans cette politique (A. Sid Ahmed, 1982). Là encore l'objectif d'autonomie collective renforcée est mis en avant, mais cette fois au niveau de la communauté islamique dans son ensemble. Ainsi dans le discours prononcé lors de l'inauguration du troisième Sommet Islamique réuni début 1981 à Taïf, le roi Fahd (alors Prince héritier) déclarait : « La coopération économique entre les nations est devenue une nécessité capitale et ceci particulièrement entre les pays en voie de développement qui doivent maintenant déterminer les voies pratiques propres à réaliser la croissance et le progrès, ce qui leur assurera un plus haut niveau de production et une vie plus prospère. Par conséquent, les Etats islamiques qui ont réalisé de grands progrès dans le domaine de la coopération économique entre eux, sont appelés aujourd'hui à raffermir cette coopération. Grâce aux liens religieux et à leur héritage commun ainsi qu'à la diversité de leurs ressources ces Etats sont capables, avec l'aide d'Allah, d'intensifier cette coopération de manière à la rendre plus large et plus efficace » (Fahd, 1981, p. 29).

Le Maroc a reçu une attention particulière du mouvement islamique (sommet de Fez) et un centre islamique pour le développement du commerce a été créé à Tanger. S'il est difficile d'évaluer de façon précise les retombées financières de ce phénomène, le rôle militant, à ce niveau, du Maroc — et au premier chef de son Roi — est incontestable.

B) LES DÉTERMINANTS DES CONCOURS PRIVÉS

L'analyse des formes de placements et d'investissements financiers des pays et institutions du Machrek indique que les concours privés restent relativement secondaires dans la zone maghrébine relativement aux concours publics ou multilatéraux. C'est paradoxalement l'Algérie qui bénéficie le plus — et de très loin — de ces concours sous forme d'emprunts sur le marché des euro-devises. Les banques et institutions financières jouent dans ces emprunts un rôle majeur. Les autres pays de la région — plus pauvres — doivent se contenter dans une large mesure des concours publics bonifiés. De fait, l'analyse de la répartition de ces concours entre 1975 et 1985 révèle une forte prédominance des trois autres pays de la région. A l'inverse, les investissements directs du Machrek — prohibés en Algérie en raison de la politique particulière menée par ce pays à l'égard des investissements étrangers — se limitèrent aux deux ailes extrêmes du Maghreb, avec, semble-t-il, un rôle relais de la Tunisie. L'abondance des sites touristiques, les rendements élevés de l'immobilier, de l'hôtellerie, les ressources minières et des politiques très favorables aux investisseurs étrangers, encouragèrent la venue des investissements en provenance du Machrek. Ainsi, à la suite d'un séminaire sur les investissements arabes à Tunis en 1980 (octobre), il fut décidé de créer une Banque Tuniso-Koweïtienne pour le financement d'un certain nombre de projets inclus dans le sixième plan quinquennal de développement : le Koweït joue un rôle majeur dans la promotion des investissements arabes en Tunisie (P. Blackburn, 1982, p. 75). Créée sous le nom de Banque Tuniso-Koweïtienne de Développement (BTKD) au capital de \$ 188 millions — à 50/50 — cette banque connut un développement fulgurant en allouant dès la première année de son entrée en service 75 % de son capital tant à des prêts qu'à des participations. Furent ainsi financés le complexe d'engrais phosphatés de Gafsa, le complexe de pneumatiques de Sousse, le complexe moteurs et machines agricoles de Mateur et le réseau de redistribution du gaz algérien sur les centres tunisiens.

La Compagnie Tuniso-Koweïtienne de Développement (CTKD), créée en 1977, au capital de \$ 32 millions (2) présente un bilan moins heureux. Axée sur le tourisme, sa politique de complexes touristiques luxueux — au détriment d'installations plus modestes a été vivement critiquée.

Le troisième chaînon koweïtien en Tunisie est constitué par la Corporation des Industries Pétrochimiques (PIC), actionnaire des Industries Chimiques Maghrébines et des nouvelles mines de phosphates de Sra Ouertane dans le Nord-Ouest. Si l'on ajoute à ces chaînons celui du Fonds Koweïtien, on peut dire sans exagérer que le Koweït est omniprésent en Tunisie.

L'Arabie Saoudite tente de rattraper le retard accumulé avec, notamment, la Banque Tuniso-Saoudienne d'Investissement et de Développement (STUSID), active dans le domaine du tourisme avec l'équipement de la région de Tabarka

(2) Détenu à hauteur de 60 % par des intérêts koweïtiens dont 45 % pour le Ministère des Finances.

par exemple. Parallèlement, le riche commerçant saoudien de Djeddah, Kamel Saleh, assainit toute la région du lac de Tunis pour en faire le « troisième Tunis ».

Dans le domaine des produits pétroliers, un consortium regroupant l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières, la Banque Tuniso-Koweïtienne de Développement, la Société Tuniso-Saoudienne d'Investissement et de Développement, l'APICORP et Pakbank Europe de Rotterdam a été créé en février 1984. Le terminal en cours d'édification servira au stockage de produits pétroliers circulant entre le Moyen-Orient, l'Europe et les Etats-Unis. Le consortium a pour intitulé Pakbank Méditerranée.

Enfin, on notera le succès de la formule visant à assurer la participation des intérêts du Machrek à la transformation des ressources naturelles dans la zone maghrébine à destination des marchés tiers. Ainsi en est-il de la construction en Chine, en commun — Koweït et Tunisie — d'un complexe d'urée d'une capacité de 500 000 à 600 000 tonnes (*MEED* 1985, 11 janvier, p. 46).

En revanche, le projet annoncé, visant à la production en Arabie Saoudite d'engrais combinant le soufre et les phosphates marocains à l'ammoniaque et au gaz locaux pour le marché indien (*MEED* 21.9.1984, p. 25) a été abandonné en raison de la faible rentabilité espérée (*MEED* 2.11.1984, p. 29).

Restent en piste cependant d'autres projets de complexes à Abou Dhabi et en Chine utilisant l'acide phosphorique marocain. L'importance des institutions financières liées aux pays du Golfe dans la syndicalisation des prêts financiers à la région maghrébine peut être observée au tableau V. On retrouve de 1978 à 1985 toutes les grandes institutions citées dans notre première partie. Leur rôle dans le financement des investissements algériens est particulièrement remarquable : les montants concernés sont parfois colossaux. La pauvreté de la Mauritanie l'a exclue du marché financier.

Au terme de cette seconde partie, il apparaît donc que les concours publics au Maghreb en provenance du Machrek obéissent à des considérations diverses, allant du souci de conservation des avoirs financiers au renforcement de l'autonomie collective arabe dans certains domaines stratégiques, en passant par la nécessaire solidarité arabe sans oublier, pour la finance islamique, un certain prosélytisme religieux.

Les investissements privés ou à titre commercial — mus par la seule profitabilité commerciale — se retrouvent dans les activités liées à la valorisation des ressources naturelles, touristiques, dans l'immobilier et dans certains cas, dans l'industrie mécanique, l'industrie pétrolière et la chimie. La Tunisie apparaît comme un champ privilégié de l'investissement arabe avec la présence dynamique chez elle de consortiums et banques d'affaires à participation moyen-orientale présents dans tous les projets du pays depuis la fin des années 70. Le Koweït et l'Arabie Saoudite sont rivaux dans cette stratégie d'implantation généralisée des investisseurs moyen-orientaux en Tunisie.

A l'inverse, en Algérie, le gros des financements nécessaires au développement est venu d'emprunts libres sur les marchés financiers internationaux,

**TABEAU V. — Echantillon d'emprunts des pays du Maghreb
sur le marché des euro-devises ou du Golfe
dont les chefs de file sont des institutions financières
arabes ou à participation arabe**

	Montant	Chef de file	Date
Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE)	100 millions de FS	Saudi International Bank	mars 1982
TUNISIE	\$ 150 millions	National Commercial Bank (Riyadh)	septembre 1978
Banque Nationale d'Algérie	\$ 120 millions	Gulf International Bank, AMF, Burgan Bank (Koweit), European Arab Bank, National Bank of Abou Dhabi, KFTCI	septembre 1978
SONATRACH	8 000 millions de dinars bahrainis	Gulf International Bank, Abou Dhabi investment Co, Al Saudi Bank, APICORP, KFTCI	juillet 1978
Banque Extérieure d'Algérie	\$ 35 millions	UBAF, Kuwait International Investment Co	juillet 1978
Crédit Populaire d'Algérie	\$ 60 millions	Frab-Bank, Banque Intercontinentale Arabe	septembre 1978
SONATRACH	\$ 700 millions	Gulf International Bank, APICORP, BAIL, UBAF, National Bank of Kuwait, National Commercial Bank, Arab Bank, Alahli Bank	août 1983
SONATRACH	\$ 140 millions	Al Saudi Bank, BAIL, APICORP, Alef Bank, Banque Intercontinentale Arabe, Gulf Riad Bank, Banque Arabe Privée	juillet 1983
MAROC OCP	\$ 25 millions	ABC, UBAF	avril 1983
TUNISIE	\$ 125 millions	ABC, BAIL, Gulf International Bank	janvier 1981
MAROC OCP	\$ 170 millions	Gulf International Bank	
MAROC	\$ 40 millions	Saudi International Bank	juillet 1981
SONATRACH	\$ 150 millions	UBAF, APICORP, Gulf IB	mai 1982
Société Marocaine de l'Industrie du Raffinage	\$ 270 millions	Gulf International Bank, APICORP	août 1982
Banque Nationale d'Algérie	\$ 800 millions	UBAF, Gulf International Bank	février 1984
SNMC Algérie	\$ 30 millions	National Bank of Kuwait, ABC	février 1984
TUNISIE	\$ 80 millions	BAIL	février 1984
BET Tunisie	\$ 60 millions	BAIL	février 1984
TUNISIE	\$ 50 millions	ABC	novembre 1984
ALGÉRIE	\$ 500 millions	ABC	novembre 1984
TUNISIE	\$ 100 millions	Arab Bank Investment Co, UBAF, ABC, BAIL	avril 1984

Sources : divers numéros de : *Euromoney*, *The Banker*.

emprunts dont une partie au moins sont nourris de pétro-dollars recyclés sur ces marchés et canalisés par des institutions financières arabes ou à participation arabe. La participation au capital de sociétés algériennes d'investisseurs arabes est prohibée, à la différence de la Tunisie. Le Maroc paraît avoir suivi une voie moyenne entre le « libéralisme tunisien » envers les capitaux privés arabes et « l'étatisme algérien »; si les investisseurs arabes privés y sont présents, leur implantation ne peut se comparer à celle de la Tunisie.

III. — NATURE ET ÉVALUATION DES FLUX FINANCIERS DU MACHREK AU MAGHREB

Comme il a été dit au début de cette étude, l'évaluation exacte des flux financiers Machrek-Maghreb est des plus délicates. En dehors des informations régulièrement publiées par les Fonds bilatéraux ou multilatéraux ou des annonces publicitaires d'émissions d'emprunts sur les marchés financiers, il est difficile d'évaluer l'ampleur des investissements privés. Les rapports des Banques Centrales maghrébines ne ventilent pas géographiquement les investissements étrangers. Ainsi le rapport annuel (1984) de la Banque Centrale de Tunisie distingue seulement entre « avoirs, engagements, participations, prêts immobiliers, sans plus, le total s'élevant à 111,1 millions de dinars (p. 130); mais quelle est la part de la région moyen-orientale dans ce total ? Le service de la dette extérieure n'étant pas lui aussi ventilé géographiquement, le recouplement est difficile. A l'inverse, on lit dans la livraison du *Middle East Economic Digest* (MEED) en date du 30 novembre 1984 que le service de la dette externe marocaine pour 1985 au profit des « États arabes » (ce qui inclut la Libye et l'Irak) était de 240 millions de dollars.

Comment évaluer, par ailleurs, les dons — non annoncés —, les achats directs de matériel de guerre en faveur de certains belligérants ?

Une autre source de fonds difficilement appréhendable est constituée par les envois des Maghrébins (manœuvres, ouvriers qualifiés, cadres de haut niveau) expatriés dans la région du Golfe. De nombreux Tunisiens y travaillent, bien que la majorité d'entre eux soit concentrée en Lybie. Là encore, les sources statistiques disponibles, tant dans les pays du Golfe que dans les pays du Maghreb ne permettent pas d'appréhender concrètement ces flux, il est vrai significatifs que pour la Libye.

Le cas algérien mérite d'être noté. Il existe une diaspora importante de cadres hautement qualifiés — notamment dans le secteur pétrolier — dans les pays du Golfe. Là encore, l'évaluation est difficile.

Devant ces difficultés méthodologiques, nous nous sommes limités aux concours publics — de loin les plus importants pour la région — à l'exception de l'Algérie. Ainsi le tableau regroupe-t-il la presque totalité des Fonds bilatéraux et multilatéraux qui interviennent dans la région. Les données portent sur les

prêts cumulés de la date de la création des Fonds au 1^{er} janvier 1985 (3). Les apports du Fonds Irakien et de l'AAID ainsi que du Fonds Islamique n'ont pas été considérés.

Sous réserve des limites précédentes, c'est donc près de \$ 2 milliards qui ont été apportés sous forme de concours publics aux pays du Maghreb. Ce sont les transports et les communications qui se sont taillés la part du lion avec 27 % des crédits, suivis de l'agriculture et de l'agro-industrie, de l'adduction d'eau et des barrages et enfin, de l'industrie et des mines. L'éducation, l'énergie, le logement, la santé participent pour des montants faibles. On observe des dominantes selon les apports. Ainsi le FSD a-t-il favorisé l'adduction d'eau et les barrages, le Fonds d'Abou Dhabi, les mines et l'industrie avec la BID, tandis que le FKDEA favorisait l'agriculture et l'agro-industrie. Cette structure des apports diffère sensiblement de celle fournie par la répartition sectorielle des concours OPEP à l'ensemble de PVD; l'énergie y passe au premier plan, ce qui s'explique par l'action de l'OPEP dans ce domaine en faveur des PVD.

L'analyse détaillée des concours (Annexe I) montre que la Tunisie est de loin la principale bénéficiaire des concours en provenance des fonds bilatéraux. Cette tendance est corrigée — mais pour des montants plus faibles — en faveur du Maroc dans le cas des concours multilatéraux.

L'ADFAED a exclu l'Algérie de ses concours, comme d'ailleurs le Fonds spécial de l'OPEP, ce qui dans ce cas est normal, l'Algérie étant un de ses bailleurs de fonds.

Ces concours ont donc servi à développer les grosses infrastructures (ports, aéroports, télécommunications et barrages), les installations pétrolières et sont souvent venus en compléments d'autres concours internationaux (Banque Européenne d'Investissement, Banques régionales de développement, Banque Mondiale et filiales etc...). Ces concours ont joué un rôle de catalyseur certain quand ils n'ont pas contribué à tourner un embargo international (cas du prêt du FKDEA à l'Algérie pour le financement d'un pipe-line en 1963). Ce rôle de catalyseur s'étend bien entendu à l'action exercée par les institutions financières arabes dans la syndicalisation des emprunts des pays de la région sur les marchés financiers internationaux. De ce point de vue, on peut dire que la finance moyen-orientale a été derrière tous les grands projets économiques réalisés par les pays de la région maghrébine depuis l'indépendance. Elle le fut soit directement — par les biais des concours de Fonds en faveur des projets à rentabilité différée ou indirectement en associant la finance internationale au financement libre des projets directement productifs (prêts, crédits fournisseurs et acheteurs, cofinancements etc...). Ce n'est donc pas tant le montant des concours qui est significatif dans les rapports Machrek-Maghreb que le rôle de levier et de catalyseur joué par l'implication directe du Golfe dans le Maghreb.

Quelques exemples de projets financés par les Fonds bilatéraux au Machrek sont repris dans l'annexe II tandis qu'un certain nombre de partici-

(3) Exceptionnellement les données pour la BID et le FADES s'arrêtent au 1.1.1983.

pations au capital de sociétés maghrébines sont récapitulées à l'annexe III. Ces participations concernent le Maroc et la Tunisie.

Une évaluation grossière des concours financiers indirects du Machrek peut être tentée à partir des données suivantes (Sherbiny et Shihata, 1985, p. 344).

De 1977 à 1980, les banques arabes ont participé à la syndicalisation de crédits en euro-devises pour un montant approximatif de \$ 9 milliards. De 1981 à 1983, cette participation est montée à \$ 25 milliards. Près des 3/4 de ces flux, soit \$ 26 milliards sont allés aux PVD dont 45 %, soit \$ 15 milliards, vers les pays arabes. Les émissions de titres à participation arabe ont totalisé \$ 7,2 milliards durant la période dont 50 % en faveur des PVD et 30 % des pays arabes, soit \$ 1,1 milliards environ. Si l'on postule que la moitié de ces fonds ont été levés au profit de la région maghrébine — ce qui n'est pas une hypothèse absurde, compte tenu des surplus existant dans les pays du Golfe — c'est plus de \$ 8 milliards en sus des \$ 2 milliards des concours publics qui auraient été canalisés vers le Maghreb entre 1977 et 1984 (4). A ce montant, il faut ajouter les investissements directs du Machrek vers le Maghreb — non évalués ici — ainsi que les rentrées des Maghrébins vivant dans les pays du Golfe — non disponibles. Pour être complet enfin, il faut mentionner les contreparties financières découlant des exportations des pays du Maghreb vers le Machrek. L'analyse des données de la Direction of trade statistics des Nations-Unies montre qu'il s'agit là de montants négligeables (1 à 2 % de la valeur totale des échanges en 1985).

Par ordre d'importance on peut donc dire que les flux financiers Machrek-Maghreb sont : les emprunts et émissions de titres, les concours publics multilatéraux et bilatéraux, les investissements directs, les envois des Maghrébins travaillant dans le Golfe et enfin les exportations commerciales. Rapportée à l'ensemble des concours publics bilatéraux et multilatéraux au 1.1.1985, aux PVD, la part du Maghreb est de 9,6 % (5) et de 19,3 % des concours apportés à l'ensemble de l'Afrique. Ces grandeurs illustrent l'importance accordée au Maghreb par le Machrek. Cet intérêt est-il appelé à se poursuivre dans les années à venir ? En d'autres termes, quelles sont les perspectives de la coopération Machrek-Maghreb ?



(4) Ce chiffre, rappelons-le, ne concerne que les syndicalisations et les émissions de titres où les institutions financières arabes participèrent. A ce chiffre, il faut ajouter les prêts et émissions « normaux » sur les marchés internationaux, ce qui donne un chiffre bien plus important.

(5) Ces concours étant évalués à 19 838 millions de dollars pour la période (SHERBINY et SHIHATA, 1985, p. 339).

TABLEAU VI. — Répartition sectorielle des flux financiers Maghreb-Machrek au 1.1.1985
et de l'OPEP vers les PVD

Institutions	Energie	Transport communications	Agriculture agro-indus.	Industrie mines	Adduction eau barrages	Education	Tourisme Logement et autres	Total (1)
en pourcentage								en millions de \$
<i>Fonds bilatéraux</i>								
FKDEA	5,9	27,5	34,8	20,2	11,6	0	0	595,644 D.K.
ADFAED	0	12,7	30,1	49,6	0	0	7,6	214,900 D.H.
FSD	0	29,6	9,8	8,0	43,9	5,0	3,7	828,813 R
<i>Fonds multilatéraux</i>								
Fonds OPEP	6,1	12,3	29,2	10,3	7,2	0	34,9	48,800 \$
BID	30,4	0	0	69,6	0	0	0	112,460 \$
FADES	18,3	34,2	15,3	7,7	6,0	0	18,5	116,300 D.K.
<i>Total</i>	2,1	27,0	22,1	20,3	22,0	2	4,5	1 916,917
Distribution sectorielle de l'aide de l'OPEP aux PVD								
Ensemble des Fonds dont le Fonds Iranien et le Fonds Vénézuélien	23,4	30,8	17,1	14,7		14,0		

Sources : calculs effectués à partir de données recueillies dans les divers rapports des institutions mentionnées. Les chiffres pour le BID s'arrêtent à début 1983.
Pour les données OPEP/P en D (Shihata et Sherbiny 1985).

NB. : (1) conversion aux taux de change en vigueur contre dollar au 1.1.1985 pour les données des Fonds Bilatéraux et du FADES.

IV. — PERSPECTIVES DE LA COOPÉRATION FINANCIÈRE MACHREK-MAGHREB

L'érosion continue depuis 1982 du prix du pétrole et son effondrement récent bouleversent totalement la scène des revenus pétroliers. Les surplus courants sont désormais de l'histoire ancienne. Il est difficile, dans ces conditions, d'imaginer que les concours publics puissent continuer au rythme qui fut le leur au cours des dix dernières années. Le relais devra donc être pris par les investisseurs privés arabes et les banques. Le problème réside cependant dans la faible intégration des marchés arabes de capitaux comme le souligne le rôle des marchés d'euro-devises dans les emprunts arabes (6). Or, les placements arabes sur les marchés au cours de la période 1972-1984 se sont élevés à 135 milliards de dollars. C'est dire que les demandes arabes auraient pu être satisfaites largement s'il existait un véritable marché financier arabe. C'est la faiblesse structurelle de l'intermédiation financière arabe qui est à l'origine de ce phénomène d'extraversion. Il est difficile d'apprécier les conséquences qu'auront sur la syndicalisation des prêts (et sur les émissions de titres), sur les marchés internationaux, la réduction de l'aisance des trésoreries des institutions financières arabes. Ce qui est certain c'est que l'importance des encours des dettes extérieures du Maghreb constitue un élément défavorable (Nemeh Sabbagh, 1984, p. 93). Plus de \$ 30 milliards d'encours, un service annuel minimum de \$ 7,5 milliards et la chute des recettes pétrolières de l'Algérie et de la Tunisie risquent de réduire fortement la crédibilité financière de la région. On peut s'interroger sur les causes qui font qu'après plus de 25 ans d'indépendance, les pays de la région restent aussi dépendants des divers concours extérieurs. Les stratégies de développement mises en œuvre ici et là sont peut-être en cause. Mais c'est là un autre débat, étranger à cette étude : diverses explications peuvent être données de l'insuffisance du taux d'épargne ou des recettes en devises, Algérie à part pour ce dernier point (7).

Existe-t-il d'autres alternatives permettant le maintien de ces concours ?

L'expatriation

L'expatriation massive de cadres et travailleurs de la région paraît difficilement envisageable compte tenu de la tendance existante à la réduction systématique des travailleurs étrangers dans les pays du Golfe.

L'accroissement des exportations

L'accroissement des exportations vers les pays du Golfe se heurte aux difficultés suivantes :

(6) \$ 43 milliards de 1972 à 1984 ((H. NASHASHIBI, 1984, p. 81 et 82), les emprunts à moins d'un an exclus.

(7) Voir entre autres, celles que nous donnons pour les économies pétrolières (A. SID AHMED, 1983) et notamment nos développements sur l'incapacité « congénitale » à exporter et l'atrophie du système fiscal.

- la concurrence sans merci des grands pays industrialisés dont certains sont également des puissances alimentaires,
- la compétitivité réduite des produits de la zone, recroquevillée sur elle-même dans un système complexe de protection et de surévaluation des monnaies,
- l'inefficacité et le caractère incomplet des systèmes industriels de la région,
- l'orientation Sud-Nord des flux commerciaux et de main-d'œuvre de la région.

Tout progrès sur les marchés du Golfe passe en fait par l'instauration d'un minimum d'intégration au sein de la région. On voit donc mal la poursuite dans les prochaines années du schéma des dix dernières années esquissé tout au long de cette étude. C'est encore là un défi supplémentaire qu'ont à affronter aujourd'hui les économies maghrébines à un tournant de leur histoire.

Abdelkader SID AHMED*

BIBLIOGRAPHIE SPÉCIALISÉE

Abu Dhabi Fund for Arab Economic Development, *Annual reports*.

Jahangir AMUZEGAR, "Oil exporters economic development in an interdependent World". *IMF occasional paper*, n° 18.

Talib Abbas AL TABOTABAI, "Regional integration in the Middle East" Ann Arbor, Mich., 1983.

Hazem EL BEBLAOU, *Oil surplus funds : the impact of the mode of placement*. The Industrial Bank of Kuwait, 1981.

Peter BLACKBURN, "Tunisia still looking good to Kuwaiti investors". *MEED special report*, mai 1982, p. 75.

Central Bank of Oman, *Quarterly bulletins*.

Hamid CHABAR, "Arab and the third world relations : genesis of south-south cooperation and solidarity". *The role of the arab development funds in the world economy*, p. 92 à 117.

Soliman DEMIR, *Arab development funds in the Middle East*. Pergamon, 1979.

Mohamed A. EL ERIAN, *Stenghtening the transfert of resources to developing countries*. OPEC Fund, 1982.

Mahmoud H. FOUAD, "Petrodollars and economic development in the Middle East". *The Middle East Journal*, summer 1978.

Elias T. GHANTUS, *Arab industrial integration : a strategy for development*. Croom-Helm, Londres, 1982.

Abdellatif Y. AL HAMAD, *Building up development oriented institutions in the arab world*. KFAED, octobre 1972.

Abdel Razak HASSAN, "The arab assistance organs and their role in economic development". *The role of the arab development funds in the world economy*, p. 202-219.

Saleh H. HUMAIDAN, "The activities of the Saudi Fund for Development". *The role of the Arab development funds in the world economy*, p. 67 à 73.

Bader AL HUMAIDI, "The role of Arab Gulf States in international development assistance". Kuwait fund, nov. 1982.

* Chercheur à l'ORSTOM, Département H. Paris.

- Bader AL HUMAIDI, "IDB Finances Islamic economies". *MEED special report*, nov. 1981, pp. 20-22.
- Bader AL HUMAIDI, "Koweit : interview pragmatism is Al Hamad's trademark". *MEED*, august 1981, pp. 14-15.
- Omar KASSEM, "Arab aid funds represent the spirit of Islam". *Euromoney*, déc. 1981, pp. 140-146.
- Kuwait Fund for Arab Economic Development, *Twenty third annual report 1984/1985*.
- Vivian LEWIS, "Private investors spread their wealth". *The Banker*, décembre 1981, pp. 127-132.
- Vivian LEWIS, "Investcorp : the new face of Arab investment". *Euromoney*, september 1983, pp. 28-45.
- Robert MABRO, "OPEC surplus fund" : *"Development financing : a framework for international financial cooperation"*, edited by Salah Al Shaikly, Westview press, 1982.
- Mohamed Suleiman MAHAR BANI HANI, *Economic integration in the Arab World : application of some economic concepts*. Ann Arbor, Mich. 1983.
- Mohamed Suleiman MAHAR BANI HANI, "Maintaining the Maghreb involvement". *MEED special report*, novembre 1981, pp. 32-35.
- Samir A. MAKDISI, "Arab economic cooperation" in *Arab industrialisation and economic integration*. Edited by Roberto Aliboni, Croom-Helm 1979, pp. 90-13.
- R. EL MALLAKH et M. KADHIM, "Capital surpluses and deficits in the arab Middle East : a regional perspective". *International Journal of Middle East studies*. 1977.
- R. EL MALLAKH et M. KADHIM, "Arab institutionalized aid : an evaluation". *The Middle East Journal*, 1976, pp. 421-476.
- Hikmat NASHASHIBI, "An arab capital market : the next step for arab bankers". *The Banker*, december 1984, pp. 77-85.
- OPEC Fund for International Development, *Annual report 1983, 1984*.
- Qatar Monetary Agency, *Rapports annuels*.
- Jean-François RYCKX, *Le statut juridique des entreprises arabes conjointes*. Thèse Droit, Université Aix-Marseille, 1985.
- Nemeh SABBAGH, "The global challenge for Arab Banks". *Euromoney*, march 1984, pp. 83-96.
- Nemeh SABBAGH, *Bulletins annuels des Banques Centrales des pays du Maghreb et rapports de la Banque Mondiale sur ces pays*.
- Saudian Arabian Monetary Agency, *Rapports annuels*, Statistical surveys.
- Yusif SAYIGH et Ibrahim IBRAHIM, *"A new framework for complementary among the Arab economies"*. Washington D.C. Center of contemporary Arab Studies, 1983.
- Yusif SAYIGH, A. Asad TALAL et Roger OWEN, *The Arab Oil economy*, Mac Millan, 1983.
- Jeswald W. SALACUSE, "The arab authority for agricultural investment and development". *Journal of World trade law*, 1978, n° 12.
- Jeswald W. SALACUSE, "Arab capital and middle eastern development finance". *Journal of world trade law*, vol. 14, n° 4, july-august 1980, pp. 283-310.
- Traute SCHARF, *Trilateral cooperation arab development funds and banks : approaches to bilateral cooperation*. Paris, OECD, 1978.
- Ismail SERALGEDINE et autres, *Manpower and international labour migration in the Middle East and North Africa*. Oxford, 1983.
- Ibrahim F.I. SHIHATA, "Joint ventures among Arab countries". *UNCTAD paper*. TD/D/B/A.C. 19/ R.5.21. Octobre 1975.
- Ibrahim F.I. SHIHATA et Naiem A. SHERBINY, "The OPEC Aid phenomenon in perspective". *OPEC review*, vol. IX, n° 4, hiver 1985, pp. 323-351.

- Abdelkader SID AHMED, *Mobilisation of domestic resources : development and the members of the Organization of the petroleum exporting countries (OPEC)*. Rapport présenté pour le secrétariat de la CNUCED. Doc. TB/B/C.3/145, octobre 1978, 73 p.
- Abdelkader SID AHMED, "The role of the new OPEC development agency ». *Development financing : a framework for international financial cooperation*, 1982, pp. 15-33.
- Abdelkader SID AHMED, « Finance islamique et développement ». *Revue Tiers-Monde*, t. XXIII, n° 92, oct.-déc. 1982, pp. 877-890.
- Abdelkader SID AHMED, *Développement sans croissance : l'expérience des économies pétrolières du Tiers-Monde*. Paris, Publisud, 1983.
- Abdelkader SID AHMED, "Arab development agencies and South-South cooperation". *The role of the arab development funds in the world economy* edited by M. Achilli et M. Khaldi, Croom-Helm. 1984.
- Ali TALEB, *Alternatives approaches to cooperation and integration in the Gulf*. The industrial Bank of Kuwait, Novembre 1982.
- The Saudi Fund for Development, *Annual reports*.

COMPLÉMENT DE BIBLIOGRAPHIE

- « Discours d'inauguration de son Altesse Royale le Prince Fahad Ibn Abdal Aziz ». *Journal of economic cooperation among islamic countries*, vol. II, avril 1981, p. 29.
- Hikmat NASHASHIBI, "An Arab capital market : the next step for Arab bankers". *The Banker*, décembre 1984, pp. 7-82.
- "TAIC Market — led strategy". *The Banker*, décembre 1984, p. 95.
- Marcus WRIGHT, "Tunisia changes the face of tourism". *MEED*, 13 juillet 1984, p. 29.
- J.C. BIRKS et C.A. SINCLAIR, *Arab manpower : the crisis of development*. Croom Helm, 1980.
- I. SERAGELDIN, *Manpower and international labor migration in the Middle East and North-Africa*. Oxford University Press, 1983.
- Naiem A. SHERBINY, "Expatriate labor flows to the oil countries in the 1980's". *Middle East Journal*, automne 84.
- Zafer ECEVIT et K.C. SACHARIAH, « Migration internationale de main-d'œuvre ». *Finance, développement*, décembre 1978, pp. 32-37.

ANNEXE I. — Ensemble des prêts fournis au Maghreb de la date de création des institutions bilatérales et multilatérales arabes au 1.1.1985

Pays	Total	Energie Electricité	Transports communications	Agriculture Agro- industrie	Banques Nationales de dévelop- pement	Industrie	Adductions d'eau barrages	Education	Tourisme	Logement
I/ Fonds de Développement Koweïtien (FKDEA) en millions de DK										
Algérie	9 998		9 998			12 900	3 500			
Mauritanie	41 620		19 520	5 700		16 848				
Maroc	55 545	3 498		35 199		10 487	19 650			
Tunisie	102 043	8 356	35 250	28 300						
	199 212	11 854	54 780	69 199		40 235	23 150			
II/ Fonds de Développement Arabe d'Abou Dhabi (ADFAED) en millions DH										
Tunisie	379,8		60,5	74,0		224,6			20,7	
Maroc	250,0			140,0		70,0				40,0
Mauritanie	160,0		40,0	24,0		96,0				
	789,8		100,5	238,0		390,6			20,7	40,0
III/ Fonds de Développement Saoudien (FSD) en millions de Rials										
Algérie	556,50		349,50				207,0			
Mauritanie	595,35		250,25	119,20		226,0				
Maroc	746,00		120,00	115,00			305,0	108,0		100,0
Tunisie	1 036,87		169,00	50,00		6,00	774,37	36,35		
	2 934,72		888,75	284,00		232,0	1 286,37	144,35		100,0

Pays	Total	Energie Electricité	Transports communications	Agriculture Agro- industrie	Banques Nationales de dévelop- pement	Industrie	Adductions d'eau barrages	Education	Tourisme	Logement
IV/ Fonds spécial de l'OPEP en millions de dollars US										
<i>A) Prêts projets</i>										
Maroc	25 000	3 000		5 000	17 000					
Tunisie	12 000		6 000	6 000		5 000		3 500		
Mauritanie	11 800			3 300						
	48 000	3 000	6 000	14 300	17 000	5 000		3 500		
<i>B) Prêts à la balance des paiements</i>										
Mauritanie	30 100									
<i>C) Dons pour le Fonds commun</i>										
Mauritanie	1 120									
V/ Banque Islamique de Développement (BID) en millions de dollars US au 1.1.1983										
Algérie	50,34					50,34				
Tunisie	27,93					27,93				
Maroc	34,19	34,19								
	112,46	34,19				78,27				
Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) au 1.1.1983 en millions DK										
Algérie	24,8		24,8							
Maroc	40,5		3,0	14,5	14,0	9,0			7,0	
Tunisie	27,3	6,0	3,7	3,5			7,1			
Mauritanie	23,7	15,2	8,5							
	116,3	21,2	40,0	17,5	14,0	9,0	7,1		7,0	

Sources : Rapports des divers organismes.

ANNEXE II. — *Exemples de projets financés par le Fonds d'Abou Dhabi*

ALGÉRIE : Port de Djidjelli — Route et chemin de fer Bordj Masella — Barrages de Gargar et de Ain Dalia — Oléoduc.

MAROC : Construction de deux unités de tissage de coton — Projet agricole de la zone orientale — Barrage d'Ait Chouarit — Projet agricole de Tadla — Complexe d'acide phosphorique — Barrage de Ait-Ayoub — Barrages de Masina et de Wadi El Haschef — Port minéralier de Jorf Al Asfar — Périmètre d'irrigation du Gharb et de la phase 2 du Moyen Haouz — Ecole des ingénieurs chimistes — Hôpital Universitaire.

MAURITANIE : Unité sidérurgique de Nouadhibou — Route de Kifa-Nema — Projet minier de Guelbs — Projet agricole d'Al Gargoul — Logements — Pêcheries — Adduction d'eau de Nouadhibou — Développement du bassin du fleuve Sénégal.

TUNISIE : Projet touristique Sousse-Nord — Unité d'emballage — Achats wagons de chemin de fer — Réseau de transport — Usine d'engrais phosphatés — Oasis d'El Jerid — Centrale thermique de La Goulette — Adduction d'eau de Tunis — Ecole d'ingénieurs de Gabès — Adduction d'eau Cap Bon et Sfax — Barrages de Sidi Saad et de Oued Sedjane — Expansion du port de pêche de Gabès — Complexe industriel du Nord-Ouest — Aéroport International de Tabarka — Projet Oasis de Nefzaoua — Doublement de la ligne ferroviaire Cédria-Sousse.

ANNEXE III. — *Participation du Fonds d'Abou Dhabi
au capital de sociétés maghrébines*

Pays	Date	Participation en DH	Total
TUNISIE			
1) Société d'Etudes et de Développement de Sousse Nord	23.6.75	5 814 981,00	19 928 913,00
	21.7.76	4 999 082,00	
	10.4.80	9 114 850,00	
2) Société Arabe des Engrais Phosphatés et Azotes	9.11.79	103 104 478,00	140 929 760,00
	17.4.81	22 610 274,00	
	1.7.83	5 442 288,00	
	19.4.84	9 772 720,00	
3) Société Agricole de Borj El Amri	20.9.84	1 309 292,00	1 309 292,00
MAROC			
1) Société Maroc-Emirats Arabes Unis de Développement (SOMED) Rabat	23.9.82	8 899 352,00	32 121 703,00
	20.12.82	8 652 804,00	
	14.6.84	9 230 150,00	
	6.8.84	2 430 828,00	
	17.9.84	2 980 569,00	
2) Société des Ciments de Marrakech (ASMAR), Casablanca	30.03.83	6 016 102,00	6 016 102,00
3) Crédit Immobilier et Hôtelier, Casablanca	7.10.83	11 051 695,00	11 051 695,00
4) Société Rabat	Juin 84	3 793 963,00	3 793 963,00
MAROC + TUNISIE			211 737 428,00

Sources : Divers rapports.